



Est ce qu il va perdre au garde sa carte de 10ans

Par Visiteur

Je suis marocaine marie au maroc le 08/08/2004 mon mari m a rejoint en france 02/01/2006 dans le cadre de regroupement familial il a eu sa carte de 10 ans le 18/05/2006 on est separe a l amiable depuis 01/11/2008 mais en a pas encours fait demarche pour le divorce pas d enfant il travail cdi 20h par semaine il a deja prevenu impot caf pour touche(apl-rsa)maintenant-comment faut il faire pour informer a l administration qu il ya rupture de la vie commune et je cherche quand meme a savoir si mon ex mari va perdre au garde sa carte de 10ans

Par Visiteur

Bonjour Madame,

En principe la carte de résident de votre mari ne va pas lui être retirée car votre communauté de vie a duré plus de 4 ans après la célébration de votre mariage.

cordialement